



**Poney AS**  
Sport et élevage, l'actualité des poneys



## Le concours de Photo by Poney-As !

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous. Elle entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement ci-dessous.

Article 1 : sont acceptées toutes les photos de poneys de sport ou d'élevage connus ayant au minimum 5 ans d'ancienneté.

Article 2 : tout participant au concours s'engage à ne soumettre que des photos qui lui appartiennent. Poney As ne saurait être tenu responsable de la soumission de photos n'appartenant pas à la personne inscrite au concours.

Article 3 : l'équipe de Poney-As se réserve le droit d'utiliser ces photos pour illustrer des articles en mentionnant les droits d'auteur pour toute publication privée ou publique sans limite de temps (site Internet, magazine...), modifiées ou pas.

Article 4 : les photos doivent être envoyées par mail à : [photos@poney-as.com](mailto:photos@poney-as.com) avant le 30/08/2011 minuit.

Article 5 : chaque photo devra être en format JPEG, ou TIFF, mesurer au minimum 1000 pixels hauteur ou largeur et si possible en 300 dpi, être accompagnée d'une légende, le tout accompagné d'un email contenant les prénom, nom, adresse, numéro de téléphone du photographe.

Article 6 : le jury sera composé des trois créatrices de Poney-As. Les résultats seront disponibles sur le site [www.poney-as.com](http://www.poney-as.com) dès le 30 septembre 2011 et les lauréats seront avisés personnellement.

Article 7 :

- 1er : un chèque cadeau de 50 € à valoir chez [www.atoutponey.com](http://www.atoutponey.com)
- 2ème : un chèque cadeau de 25 € à valoir chez [www.atoutponey.com](http://www.atoutponey.com)
- 3ème : un chèque cadeau de 25 € à valoir chez [www.atoutponey.com](http://www.atoutponey.com)
- tous les participants : une remise de 10 % valable sur [www.atoutponey.com](http://www.atoutponey.com)

Article 8 : Les 10 premières photos gagnantes seront exposées dans une galerie sur notre site Internet. L'équipe de Poney-As se réserve le droit d'utiliser ces photos pour illustrer des articles en mentionnant les droits d'auteur.